**L’économie sociale et solidaire :**

**Un creuset pour inventer des solutions économiques durables**

**DOSSIER élève**

**Objectifs**:

* Découvrir les principes et les acteurs et de l’économie sociale et solidaire (ESS).
* Comprendre que les structures relevant de l’ESS interviennent aux côtés de l’État pour compléter son action dans la protection sociale, dans la lutte contre le chômage, contre la pollution…
* Appréhender la mesure de l’impact de l’ESS sur la société et sur l’économie.
* Montrez son importance croissante dans l’économie française et dégagez la difficulté de mesurer sa contribution effective.
* Sensibiliser les élèves plus largement à un domaine riche en opportunités professionnelles.

**INTRODUCTION :** Découvrir l’économie sociale et solidaire et ses enjeux

**Document 1 : Vidéo « Tu connais l’ESS »?**

Lien vers la vidéo : <http://www.jeun-ess.fr/cest-quoi-l-ess/>

***À partir de vos connaissances personnelles et du document 1 :***

1. Repérez les valeurs promues par l’économie sociale et solidaire (ESS).
2. Dégagez les enjeux économiques et sociaux associés au développement de l’ESS.
3. Donnez les caractéristiques de base communes aux organisations relevant de l’ESS (secteur et statut).

**CAS PRATIQUE :**

***Partie 1 : Identification des principes et des acteurs de l’ESS***

**Document 2 : L’ESS, produit de la convergence de deux courants**

La loi-cadre sur l’ESS\* va […] donner une définition légale du champ de l’économie sociale et solidaire en fixant les critères permettant à une organisation d’en faire ou non partie. La définition retenue vient ainsi valider dans l’ordre juridique une notion - l’économie sociale et solidaire – qui a progressivement émergé au cours des quatre décennies à travers la convergence de deux mouvements.

Le premier a rassemblé sous le terme historique d’économie sociale les coopératives, les mutuelles, les associations et les fondations, à compter des années 1970. […] Au-delà de ce qui unit ces organisations, l’idée était de voir reconnu leur apport au bon fonctionnement de notre système économique et social ainsi que la contribution des initiatives de la « société civile » au changement social.

Le second mouvement, qui s’est reconnu dans la notion d’économie solidaire, est né dans les années qui suivirent, en réponse à la crise. Il s’est matérialisé dans des initiatives visant à offrir des emplois à des personnes victimes du chômage de masse (Insertion par l’activité économique, microcrédit, Coopératives d’activités et d’emploi), à promouvoir des formes d’échange plus équitable (commerce équitable) ou développer des production plus soutenables (énergies renouvelables, agriculture biologique et circuits courts).

Ces initiatives, là encore, ont été notamment portées par des militants issus de l’action sociale ou de l’écologie, et ont bénéficié du soutien de l’État, qui y a vu un moyen alternatif d’assurer les missions que l’action publique peinait à assurer.

\* Un [projet de loi relatif à l'économie sociale et solidaire](http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPreparation.do;jsessionid=40BE9AFB651C50831E5925CCD4F1AC0C.tpdjo14v_3?idDocument=JORFDOLE000027750379&type=general) a été présenté en [conseil des ministres le 24 juillet 2013](http://www.gouvernement.fr/gouvernement/economie-sociale-et-solidaire), pour soutenir et développer le secteur. Les travaux de commission sont encore en cours au Sénat au 21 avril 2014.

*Source* : Extrait du Rapport de mission, adressé au Ministre délégué en charge de l’Économie sociale et solidaire et de la Consommation, Benoît Hammon, par Philippe Frémeaux « L’évaluation de l’apport de l’économie sociale et solidaire », Septembre 2013

**Document 3 : Des acteurs variés, partageant les mêmes principes**

L’économie sociale et solidaire (ESS) représente des milliers d’[organisations] très diverses dans leurs réalités, qui partagent des caractéristiques essentielles : un projet économique au service de l’utilité sociale, une mise en œuvre éthique, une gouvernance démocratique et une dynamique de développement fondée sur un ancrage territorial et une mobilisation citoyenne. Ces [organisations] ouvrent des voies nouvelles car elles cherchent à produire, consommer et décider autrement. De l’action sociale aux activités financières et d’assurance, les entreprises de l’ESS exercent le plus souvent dans le secteur tertiaire.

Si les structures de l’ESS sont variées, elles respectent toutes plusieurs grands principes de base *:*

* **Une finalité d’intérêt général ou collectif**: le projet des structures de l’ESS privilégie l’intérêt collectif (de ses membres, de ses salariés ou des bénéficiaires de son action) sur l’intérêt individuel, qu’il s’agisse de créer et maintenir des emplois durables et de qualité, de mettre en œuvre des projets respectueux de l’environnement ou de contribuer à la réduction des inégalités et à la cohésion sociale.
* **Une gouvernance démocratique** : les structures de l’ESS placent les hommes et les femmes associés au projet au cœur du processus de décision selon le principe « une personne, une voix », élisent leurs dirigeants et associent les parties prenantes à l’exercice du pouvoir.
* **Une libre adhésion** : l’adhésion, tout comme la sortie d’une structure de l’ESS est un choix individuel qui ne peut être imposé.
* **Une lucrativité limitée** : les structures de l’ESS affirment la primauté de l’homme par rapport au capital. Elles encadrent les échelles de salaires, limitent ou refusent la rémunération du capital et affectent les excédents réalisés au développement du projet.
* **Un ancrage territorial et une mobilisation citoyenne** : les structures de l’ESS s’appuient sur l’ensemble des acteurs de leurs territoires (collectivités territoriales, entreprises, usagers…). Elles ont pour objectif de faire des citoyens les contributeurs aussi bien que les bénéficiaires, du progrès économique, social et écologique.

Les structures de l’ESS peuvent relever de différents statuts. […]

* Les associations loi 1901.
* Les coopératives : constituées de membres associés qui détiennent au moins une part dans la structure, leur gouvernance est fondée sur le principe démocratique « une personne, une voix. ».
* Les mutuelles : à but non lucratif, elles sont actrices de la santé et des assurances.
* Les fondations : de personnes, d’entreprises ou « abritées » par une autre fondation.
* Les entreprises sociales et/ou solidaires. Leur finalité relèvent de l’intérêt général et elles appliquent les valeurs liées à l’ESS sans en avoir forcément l’un des statuts.»

*Source* : Jeun’ESS, <http://www.jeun-ess.fr/cest-quoi-l-ess/>

***À partir de vos connaissances personnelles et des documents 2 et 3 :***

1. Identifiez les acteurs de l’économie sociale et solidaire (ESS).
2. Repérez les statuts des organisations compatibles avec l’ESS.
3. Relevez les cinq principes partagés par l’ensemble des organisations de l’ESS.
4. Montrez que l’ESS est complémentaire de l’action de l’État.

***Partie 2 : La mesure de l’importance de l’ESS dans l’économie française***

**Document 4 : Un secteur fortement créateur d’emplois**

L’économie sociale et solidaire fait preuve d’un fort dynamisme en termes de créations d’emplois. En 2010, avec une progression de +2 %, l’emploi dans l’économie sociale et solidaire a moins souffert de la crise économique que le secteur privé hors ESS. En 2011, l’emploi se maintenait. L’éducation, la santé et l’action sociale sont les secteurs les plus créateurs d’emplois. Aujourd’hui, on considère qu’1 emploi sur 5 est créé par les entreprises de l’économie sociale et solidaire, soit plus de 100 000 emplois chaque année !

**Un poids fort dans le social, les services et les activités financières**

L’économie sociale et solidaire est le premier employeur du secteur social (63 % des emplois du secteur), du sport et des loisirs (56 % des emplois du secteur). Elle est le deuxième employeur des activités financières, bancaires et d’assurance (30 % des emplois du secteur), de la culture (29 % des emplois du secteur) et de l’enseignement (19 % des emplois du secteur).

[…] **25 % des actifs à la retraite d’ici 2020**

Au sein de l’économie sociale et solidaire, la pyramide des âges pose des enjeux forts en termes de renouvellement des équipes. Avec 608 000 salariés de 50 ans et plus, c’est plus d’1 salarié sur 4 qui devrait prendre sa retraite en 2020. C’est bien plus que pour le privé à but lucratif. Les perspectives de recrutements sont donc fortes et les opportunités nombreuses !

*Source* : <http://www.emploi-ess.fr/economie-sociale/les-chiffres-cles-de-l-emploi>

**Document 5 : Une contribution à la création de richesse difficile à mesurer.**

Le poids de l’économie sociale et solidaire dans le PIB demeure incertain. Philippe Kaminski, le président du comité scientifique de l’Association pour le développement de la documentation du l’économie sociale (ADDES), qui regroupe des chercheurs qui travaillent sur l’économie sociale, a fait une intervention détaillant les difficultés posées par cette évaluation […]. Bien qu’a priori favorable à la cause de l’économie sociale, [il] avait jugé […] nécessaire de […] mettre un terme aux évaluations jugées par lui peu rigoureuses et prêtant à l’économie sociale un poids dans le PIB égal ou supérieur à 10%.Selon lui, poids de l’économie sociale tournerait plutôt autour de 6% à 7%, cet ensemble étant divisé en deux parts sensiblement égales entre associations et fondations d’une part, coopératives et mutuelles d’autre part. Comment justifier qu’un ensemble qui pèse 10,3% de l’emploi ne représente qu’une part aussi faible du PIB ? [Au sein des associations par exemple], le nombre d’emplois à temps partiel est plus élevé qu’ailleurs, tandis que le niveau des rémunérations est dans l’ensemble plus faible.

Un rappel tonique aux réalités mais qui ne dit rien des apports sociétaux - hors conventions de calcul du PIB – de l’économie sociale et solidaire. […]

**[La nécessaire prise en compte des externalités]**

Les économistes ont une représentation de l’activité économique de deux activités centrales que sont les « productions » et les « consommations ». Ces activités génèrent néanmoins des externalités, c’est-à-dire qu’elles ont des conséquences considérées comme inintentionnelles [non voulues] sur différents états (sur la nature, sur la société et les communautés, sur les individus). Ces externalités, non comptabilisées dans les systèmes de comptes conventionnels, peuvent être positives ou négatives. Elles sont *négatives* quand l’activité de production ou de consommation a un effet incident qui nuit à des agents économiques tiers, dans que son coût ne se reflète sur un marché. […] C’est le cas par exemple de la pollution engendrée par une activité industrielle, de la perte de la biodiversité liée à cette activité, […]. Elles sont *positives* lorsqu’en plus des produits ou services rendus, les activités ont des impacts envisagés comme des plus-values ou des bénéfices pour d’autres agents que les bénéficiaires-cibles ou encore pour l’ensemble de la collectivité. Ces externalités positives peuvent alors améliorer, par exemple, le cadre de vie, elles œuvrent à la densification de la cohésion sociale, à la réduction des inégalités, ou encore à la réduction de nuisances environnementales. […].

*Source*: Extrait du Rapport de mission, adressé au Ministre délégué en charge de l’Économie sociale et solidaire et de la Consommation, Benoît Hammon, par Philippe Frémeaux « L’évaluation de l’apport de l’économie sociale et solidaire », Septembre 2013

http://www.economie.gouv.fr/files/rapport-fremeaux-ess.pdfDoc

***À partir de vos connaissances personnelles et des documents 4 et 5 :***

1. Relevez dans les documents deux indicateurs permettant de mesurer et d’évaluer la place prise par l’ESS dans l’économie.
2. Expliquez pourquoi l’apport effectif de l’ESS à l’économie reste difficile à apprécier.
3. Proposez une conclusion argumentée permettant de répondre à la question suivante : *L’économie sociale et solidaire représente-t-elle une part importante de l’économie française ?*

**Pour aller plus loin…**

***Partie 3 : L’ESS, creuset de solutions économiques durables***

***Lien vers le webzine Say Yess :*** [**http://www.say-yess.com/categorie/initiatives**](http://www.say-yess.com/categorie/initiatives)

***À partir de vos connaissances personnelles et des informations du* webzine Say Yess :**

1. Recensez les initiatives promues par Say Yess.
2. Choisissez-vous un/des « héros » de l’ESS et présentez son/leur initiative à votre classe sous la forme d’un court exposé de 5 minutes en insistant sur :
   * l’action en elle-même,
   * le statut choisi pour mener à bien le projet,
   * les enjeux autour du projet et les externalités positives à prévoir,
   * le respect des cinq principes de l’ESS (*cf. question 3*).